

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 31 août 2007

CP 07/08-34

FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION ECONOMIQUE AIDES IMMOBILIERES AUX ACTIVITES PRODUCTIVES (SEM)

Commune d'implantation	Maîtrise d'ouvrage	Projet concerné
MONTAUBAN	NORBAIL SOFERGIE (crédit du Nord)	Entreprise REGENE
MONTAUBAN	NORBAIL	Implantation d'une structure de pièces de rechange dans la zone Albasud II – Société SOPRA

Par délibérations des 22, 23 janvier et 14 octobre 1987, 20 juin 1988, 9 mars et 19 décembre 1989, 18 juin 1990, 15 janvier et 18 juin 1991, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental d'Intervention Economique et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Les dossiers susceptibles de donner lieu à une aide du Département au titre du Fonds Départemental d'Intervention Economique ont été soumis à un Comité Technique qui s'est réuni le 10 juillet 2007.

Ces dossiers ont été instruits dans le cadre des modalités d'attribution des aides indirectes départementales aux entreprises et plus particulièrement des subventions aux communes, groupements de communes, établissements publics, sociétés d'investissements pour le commerce et l'industrie et sociétés d'économie mixte, pour l'équipement d'infrastructures à finalité économique (chapitre IV, articles 37 à 49 de l'arrêté portant règlement du Fonds Départemental d'Intervention Economique).

Ces articles stipulent notamment que les communes, groupements de communes, établissements publics, sociétés d'investissements pour le commerce et l'industrie et sociétés d'économie mixte qui, afin d'installer une entreprise, réalisent des opérations d'acquisition ou de construction de bâtiments peuvent bénéficier d'un financement départemental à hauteur de 25 % du coût H.T. de la dépense et plafonné à 38 125 €.

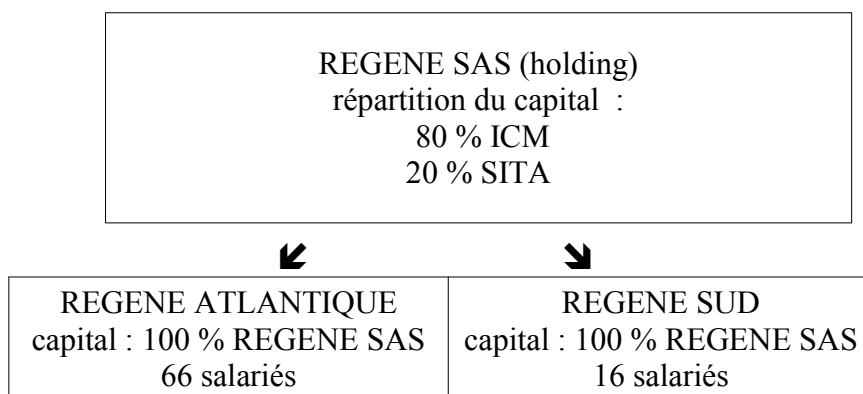
SOCIETE REGENE
Société Crédit Bailleur : NORBAIL SOFERGIE (Crédit du Nord)
Commune de MONTAUBAN

► **LES RAISONS**

En France, le constat est qu'il existe un déficit important de capacité de valorisation pour absorber les masses de déchets produits.

La société REGENE SUD à Montauban est le résultat du rachat, en 2003, de la société Elastiroute créée en 2000 et dont l'activité était le recyclage de pneumatiques.

Le groupe REGENE dispose de deux unités de recyclage de déchets :
- l'une à Bayonne, REGENE ATLANTIQUE,
- l'autre à Montauban, REGENE SUD



Ces deux sociétés disposent d'équipements pouvant traiter des tonnages très importants dans trois domaines distincts :

- valorisation d'appareils électroniques,
- régénération de plastiques,
- valorisation de pneumatiques hors d'usage et de caoutchoucs industriels.

Depuis le rachat, des investissements ont été réalisés et un premier projet qui prévoyait notamment de développer une ligne de D.E.E.E (déchets d'équipement électrique et électronique) avait été présenté en 2005.

► LE PROJET

La signature récente, avec des espagnols, d'un contrat de 5 ans, a bouleversé le plan de développement de 2005.

Ce contrat baptisé SIGNUS a pour objet la transformation de pneumatiques en poudrette et leur commercialisation sur le marché des enrobés pour les Travaux Publics.

Il devrait également entraîner la réalisation d'un chiffre d'affaires de 5,5 M€ en année 1 pour atteindre 8,3 M€ en année 5.

Celui-ci nécessite pour être mené à bien, une extension des installations sur un terrain de 3 hectares acquis auprès de la SEMAEM et contigu à celui occupé aujourd'hui à Albasud.

► LA RECEVABILITE

Le projet est recevable au titre des aides immobilières aux activités productives car :

- la société REGENE relève du secteur de la production/transformation,
- le bâtiment fait l'objet d'un contrat de mise à disposition à finalité professionnelle passé entre la société de crédit bail(Norbail Sofergie) et l'entreprise REGENE,
- 31 emplois supplémentaires seront créés sur le site de Montauban, ce qui portera l'effectif de REGENE SUD à plus de 50 salariés.

► LE COUT DE L'OPERATION

L'investissement global est d'environ 13 M€ et comprend :

Investissement immobilier: **5 300 455,50 € HT**

Travaux	2 191 690,00 €
Bâtiment+aménagement passerelle	189 000,00 €
Alimentation électricité	550 000,00 €
VRD	2 033 096,10 €
Conformité et honoraires	253 344,40 €
Alimentateur	83 325,00 €
TOTAL INVESTISSEMENTS HT	5 300 455,50 €

Investissement matériel : **7 538 604,03 €**

Lignes de production + pont roulant	7 133 104,03 €
Déchiqueteur (MTB)	405 500,00 €
TOTAL	7 538 604,03 €

► LE PLAN DE FINANCEMENT

L'investissement immobilier de 5 300 455 € sera financé par crédit bail. La Communauté d'Agglomération de Montauban , le Conseil Régional et le Conseil Général ont été sollicité dans le cadre de ce projet d'extension.

Conseil Général (sollicité)	76 250,00 €
Conseil Régional (en cours)	150 000,00 €
Communauté d'Agglomération (accordé)	150 000,00 €
Autofinancement/emprunt	4 924 205,00 €
TOTAL	5 300 455,00 €

Après examen de la demande, le Comité Technique du F.D.I.E. considérant :

- qu'il s'agit d'un projet innovant,
- que la possibilité de créer 31 emplois est un atout pour ce type d'activités,

Le comité technique a émis un avis favorable à cette extension sur le site Albasud de Montauban

- propose d'accorder à la société de crédit bail NORBAIL SOFERGIE (crédit du Nord) une subvention d'un montant de **76 250 €** pour l'Entreprise REGENE

SOCIETE SOPRA

Société Crédit Bailleur : NORBAIL

Commune de MONTAUBAN

► LES RAISONS

Le groupe « Macard » est concessionnaire Peugeot pour le Tarn-et-Garonne (Montauban, Caussade, Castelsarrasin) et le Lot-et-Garonne (Agen, Villeneuve sur Lot). Il pilote aussi directement et indirectement un réseau d'agences dans sa zone de concession.

Le PDG du groupe, gère ce réseau depuis une dizaine d'années et le développe de manière très importante.

► LE PROJET

Son projet consiste dans l'externalisation du service de pièces détachées (concession Peugeot) afin d'élargir et de travailler d'avantage avec les MRA (Mécaniciens réparateurs Autos) indépendants.

Ce service emploie aujourd'hui 24 personnes réparties sur les différents sites de la zone.

Un autre axe de développement réside dans l'extension de la zone de chalandise, ce qui signifie que la plate-forme à créer, livrerait les concessions qui travaillent aujourd'hui directement avec l'usine.

Le groupe Peugeot est favorable à ce projet dans la mesure où il diminuera le nombre de points de livraison.

Ce projet consiste dans :

- l'acquisition d'un terrain de 8 915 m² à Albasud pour un montant de 133 725 € HT,
- la construction d'un bâtiment de 1600 m² financé par le biais d'un crédit bail pour un coût d'environ 1 million d'euros.

Au démarrage, 14 emplois doivent être transférés des différents sites à la plate-forme avec la création d'un poste de directeur.

L'objectif est de doubler le volume des pièces vendues ce qui devra nécessiter la création d'environ 6 emplois d'ici 5 ans.

► LA RECEVABILITE

Le projet est recevable au titre des aides immobilières aux activités productives dans la mesure où :

- la société SOPRA relève du secteur du « commerce de gros » éligible à la politique du Conseil Général,
- le bâtiment fait l'objet d'un contrat de mise à disposition à finalité professionnelle, passé entre la société de crédit bail Norbail et l'entreprise SOPRA,

- 6 emplois supplémentaires seront créés sur le site de Montauban, ce qui portera l'effectif de SOPRA à plus de 20 salariés.

► LE COUT DE L'OPERATION

L'investissement global est d'environ **934 000 €** et comprend :

Investissement immobilier : **794 000 €**

Terrain	140 000,00€
Bâtiment (1 600 m²)	794 000,00€
TOTAL INVESTISSEMENTS HT	934 000,00€

► PLAN DE FINANCEMENT

Conseil Général (sollicité)	38 125,00 €
Conseil Régional (en cours)	72 000,00 €
Communauté d'Agglomération (accordé)	76 000,00 €
Autofinancement/emprunt	747 875,00 €
TOTAL	934 000,00 €

Soit au total une aide de 20 % sur le projet immobilier.

Après examen de la demande, le Comité Technique du F.D.I.E. considère :

- que l'activité est une activité de commerce de gros et qu'elle constitue une base logistique pour approvisionner les réparateurs mécaniciens automobiles,

- propose d'accorder à la société de crédit bail NORBAIL une subvention d'un montant de **38 125 €** pour l'implantation d'une structure de pièces de rechange dans la zone Albasud II pour la Société SOPRA.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi :

* d'une subvention de **76 250 €** à la société de crédit bail NORBAIL SOFERGIE (crédit du Nord) pour l'entreprise REGENE à Montauban,

* d'une subvention de **38 125 €** à la société de crédit bail NORBAIL pour l'implantation d'une structure de pièces de rechange dans la zone Albasud II pour la Société SOPRA à Montauban.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental article 20 426, sous fonction 93.

Autorisation de programme 2007	266 875,00 €
Engagé à ce jour	0,00 €
Engagement à la Commission Permanente de ce jour	114 375,00 €
Reste disponible	152 500,00 €